



CONTRAT DE GARANTIE

Durée de la Garantie: 10 ans (7 ans pour les modèles «Mercury / Fréjus 22mm» et «Verychic / Lyon 35mm»).

Confection Gazon: Selon modèle.

Garantie Couvrant:

1. Signes apparents de décoloration causés par les rayons U.V.
2. Déchirure anormale du tapis.
3. Non-perméabilité.

Exclusions de la Garantie:

- Avaries résultant d'une utilisation mauvaise ou abusive, accident matériel, malveillance, ou intention frauduleuse.
- Catastrophes naturelles.
- Défaut d'entretien ou de précaution.
- Modification du matériel sans accord écrit préalable.
- Remplacement de pièces par des produits non agréés.
- Retard de paiement suspendant la garantie.
- Cession des matériels à un tiers annule la garantie.

Remplacement sous Garantie:

- Ne doit pas dépasser le prix de vente original.
- Limité aux surfaces endommagées.
- Calcul de coût d'utilisation en cas de remplacement partiel.

Conditions de Demande de Garantie:

- Informer Mon Gazon Synthétique dans les 2 semaines après le sinistre par lettre recommandée avec accusé de réception.

Rappel d'Exclusion de la Garantie MGS:

- Installation selon les conseils de Mon Gazon Synthétique.
- Éviter les sources de chaleur ou réfraction à la lumière.
- Ne pas utiliser d'huiles minérales ou végétales.
- Coller les jonctions sur bande adhésive pour réduire les risques de dilatation.
- Pose du géotextile (optionnelle) pour éviter les repousses endommageant la trame.
- Bandes de jonction obligatoires pour solidariser les parties extérieures.
- Respecter le temps de dilatation pour la pose.
- Choix du gazon en fonction de l'utilisation prévue.
- Brossage et nettoyage mensuels obligatoires.

L'entretien de votre gazon synthétique est obligatoire sous les conditions suivantes. À défaut, la garantie sera purement et simplement annulée:

1. Nettoyage à haute pression jet d'eau tous les 2 mois (1 fois par mois en cas d'utilisation intensive).
2. Brossage adapté à l'utilisation avec une machine ou un balai, au moins 1 fois par mois.